

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760

N°39/2024

L’an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	9
NOMBRE DE PROCURATION :	0
NOMBRE DE SUFRAGE :	9
Date de convocation :	le 18 décembre 2024

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Robert HAMON, Olivier GUEDON

Pouvoir :

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4

Madame le maire expose les révisions de crédits qu’il y a lieu d’effectuer sur le budget communal.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal

Décident à l’unanimité d’effectuer les mouvements de crédits comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2131 : Constructions bâtiments publics		14 653,58 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		14 653,58 €		
R 203 : Frais études, recherche et développement et				14 653,58 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				14 653,58 €
Total		14 653,58 €		14 653,58 €
Total Général		14 653,58 €		14 653,58 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 26 décembre 2024 et de la publication le 26 décembre 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire
Nathalie FORGEROU

